

**ICH****BUSINESS NEWS**

LA LETTRE D'INFORMATION DES PROFESSIONNELS DE L'IMMOBILIER DE LA CONSTRUCTION ET DE L'HABITAT

RT 2012: nouvelle dérogation pour les logements collectifs

*Par Hakim CHALANE - ICH BUSINESS NEWS - Publié le 20 /11/2014
Source Batirama.com / A.F.P - Publié le 20 /11/2014*

Les logements collectifs vont bénéficier d'une nouvelle dérogation de trois ans avant de devoir se conformer précisément aux exigences de la réglementation thermique 2012.

Depuis le 1er janvier 2013, tous les bâtiments neufs à usage d'habitation doivent avoir une consommation maximale d'énergie de 50 kilowattheures par mètre carré et par an, aux termes de la RT 2012, qui a fixé les nouvelles exigences de performance énergétique.

Mais les logements collectifs bénéficiaient d'une dérogation provisoire, avec une consommation maximale de 57,5 kilowattheures par mètre carré et par an, jusqu'au 1er janvier 2015, qui sera donc

prolongée de trois ans. La RT 2012, qui vise à diviser par trois la consommation d'énergie des logements neufs, est une mesure phare du Grenelle de l'environnement.